

Trouver une formation en Wallonie ou en Flandre

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

COMMENT TROUVER LA FORMATION QUI VOUS CONVIENT ?

* Sur internet

Consultez les sites wallons sur la formation :

www.leforem.be (<http://www.leforem.be/>) (FORMAPass), www.cdc.be. (<http://www.cdc.be/>)
www.adg.be (http://www.adg.be)

Consultez les sites flamands sur la formation:

www.vdab.be. (http://www.vdab.be) www.tracebrussel.be (<http://www.tracebrussel.be/nl/home/>)

* Par téléphone

Pour la wallonie au n° du Forem 0800 93 947

Pour la Flandre au n° du VDAB 0800 30 700

* En prenant contact avec les 'CEFO' (Carrefour Emploi Formation Orientation) de Wallonie et/ou les Cités des métiers wallonnes (Charleroi et Namur) :

NIVELLES Carrefour Emploi Formation Orientation - Rue de Soignies, 7 1400 Nivelles Tel. : 067/88 42 40
Fax : 067/28 08 98 Email : carrefouemploiinformationorientation.nivelles@forem.be

LIÈGE Carrefour Emploi Formation Orientation - Quai Banning, 4 4000 Liège Tel. : 04/254 57 42 Fax :
04/254 40 19 Email : carrefouemploiinformationorientation.liege@forem.be

HUY Carrefour Emploi Formation Orientation - Place Saint Séverin 5a 4500 Huy Tel. : 085/27 41 31 Fax :
085/25 04 85 Email : carrefouemploiinformationorientation.huy@forem.be

VERVIERS Carrefour Emploi Formation Orientation - Rue du Collège, 1/3 4800 Verviers Tel. : 087/59 03
00 Fax : 087/63 94 40 Email : carrefouemploiinformationorientation.verviers@forem.be

NAMUR Carrefour Emploi Formation Orientation - Avenue Prince de Liège, 137 (Bât. C) 5100 Jambes
Tel. : 081/48 67 07 Fax : 081/48 69 90 Email : carrefouemploiinformationorientation.namur@forem.be

CHARLEROI Carrefour Emploi Formation Orientation - Rue de l'Ecluse, 16 6000 Charleroi Tel. : 071/23
05 03 Fax : 071/79 79 49 Email: carrefouemploiinformationorientation.charleroi@forem.be

MONS Carrefour Emploi Formation Orientation - Rue des Canonniers, 32 7000 Mons Tel. : 065/38 21 00
Fax : 065/38 21 97 Email : carrefouemploiinformationorientation.mons@forem.be

LA LOUVIÈRE Carrefour Emploi Formation Orientation - Rue de Brouckère, 20 7100 La Louvière Tel. :

064/23 90 50 Fax : 064/84 81 64 Email : carrefouremploiformationorientation.lalouviere@forem.be

TOURNAI Carrefour Emploi Formation Orientation - Rue des Puits l'eau, 10 7500 Tournai Tel. : 069/88 11

00 Fax : 069/88 11 19 Email : carrefouremploiformationorientation.tournai@forem.be

MOUSCRON Carrefour Emploi Formation Orientation - Rue du Midi, 61 7700 Mouscron Tel. : 056/85 51

50 Fax : 056/85 51 93 Email: carrefouremploiformationorientation.mouscron@forem.be

MARCHE-EN-FAMENNE Carrefour Emploi Formation Orientation - Rue Victor Libert, 1 6900

Marche-en-Famenne Tel. : 084/24 58 61 Fax : 084/24 58 99 Email:

carrefouremploiformationorientation.marche@forem.be

ARLON Carrefour Emploi Formation Orientation - Rue de Diekirch, 38 Espace Didier 6700 Arlon Tel. :

063/67 03 32 Fax : 063/67 02 95 Email: carrefouremploiformationorientation.arlon@forem.be

CITE DES METIERS DE CHARLEROI : Espace Trésignies Avenue Général Michel, 1E bte 4 6000

Charleroi (Aile Dixmude, 2ème étage) - 071 15 99 97 - accueil@cdmcharleroi.be

CITE DES METIERS DE NAMUR : 9-11, rue Godefroid 5000 Namur - 081/65.51.60 - info@cdmnamur.be

*En prenant contact avec le Leerwinkel pour s'informer sur les formations en Flandre et les formations du VDAB ou de l'enseignement officiel de la Communauté flamande organisées en région bruxelloise : Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou).

Comment introduire la demande de Mobilité interrégionale ?

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Vous êtes un "chercheur d'emploi" bruxellois et prévoyez de suivre une formation professionnelle en Wallonie, Flandre ou Communauté germanophone ? Quelles sont les démarches à réaliser ?

Trois remarques importantes !

* ce qui suit concerne les "formations professionnelles" (c'est-à-dire des formations organisées ou conventionnées par le Forem ou le VDAB ou l'ADG) - et non les études (par exemple l'enseignement de Promotion sociale)

* ces informations concernent les "chercheurs d'emploi" domiciliés en région bruxelloise . Des démarches similaires doivent être aussi entreprises auprès de l'organisme compétent (Forem ou VDAB ou ADG) par les "chercheurs d'emploi" habitant dans une des trois autres régions (Wallonie, Flandre, communauté germanophone) qui souhaitent suivre des formations professionnelles en dehors de leur région.

* ces formations sont gratuites mais le remboursement de vos frais de déplacement et l'octroi d'une prime de formation (1 euro brut par heure) ne sont pas accordés à tous. Avant de vous lancer, vérifiez si vous êtes dans les conditions pour en bénéficier.

* 1re étape : Prenez contact avec le centre de formation pour connaître la procédure de recrutement; à cette occasion notez bien:

- l'intitulé exact de la formation
- le nom et l'adresse complète du centre de formation
- la durée de la formation
- sa date de début et de fin.

* 2e étape : En même temps faites les démarches pour introduire une "Demande de mobilité interrégionale".

Rendez vous d'abord à Actiris pour y retirer une attestation A15 (preuve de votre inscription comme demandeur d'emploi, et relevé de vos périodes d'inscription).

* 3e étape: Avec ce document, et tous les renseignements recueillis lors de la 1ère étape, présentez-vous à la Cité des métiers de Bruxelles (avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles - le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h - le jeudi : de 13h30 à 19h) . Vous y remplirez une 'demande de mobilité interrégionale'. Un avis vous sera donné sur les aspects financiers de votre situation. En résumé, vous bénéficierez du remboursement de vos frais de déplacement et de la prime de 1 euro brut de l'heure, si vous répondez aux conditions suivantes:

- être chercheur d'emploi

et

- soit être bénéficiaire du revenu d'intégration
- soit ne pas avoir de certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou tout autre diplôme équivalent.
- soit être bénéficiaire des services du Phare ("Personne Handicapée Autonomie Recherchée")
- soit être inoccupé depuis plus de 12 mois

Dans ce dernier cas, notez que:

1. seules les dates d'inscription à Actiris sont prises en compte pour prouver cette inoccupation
2. les 12 mois peuvent comporter des interruptions d'inscription, à condition que celles-ci ne dépassent pas 3 mois chacune.

Vous recevrez sur place une copie de votre 'demande de mobilité interrégionale' et l'original sera transmis par Bruxelles Formation au Forem ou au VDAB. Ceci vous permettra de poursuivre la procédure de sélection dans le centre de formation en Wallonie.

.